Archives alainberset.ch — copie d'archive
Entretien avec Alain Berset « Diminuer les impôts des plus riches ? », paru dans Points forts (01.12.2006), repris sur le site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch/archives/documents/2006/061201.PointsForts.htm
Copie : Internet Archive, capture du 22.10.2007 —
https://web.archive.org/web/20071022075216/http://www.berset.ch/archives/documents/2006/061201.PointsForts.htm

Points forts, journal du PS vaudois, 1 décembre 2006

Diminuer les impôts des plus riches?
Interview avec Alain Berset

En décembre, le Parlement devrait mettre sous toit un projet très contesté : la réforme de la fiscalité des entreprises, qui vise notamment à réduire l'imposition des dividendes pour les actionnaires. Le PSS a déjà annoncé qu'il combattrait ce projet par un référendum.
Le point avec Alain Berset, vice-président du groupe socialiste des Chambres fédérales

Points forts : le référendum a été gagné par la gauche et les cantons contre le paquet fiscal. Un autre référendum est annoncé contre la modification de la fiscalité des entreprises. On parle aussi d'un référendum contre l'imposition des actions de collaborateurs… Est-ce que la gauche est donc condamnée à combattre tous les projets fiscaux par référendum ?

Alain Berset : Si ces projets déséquilibrent l'effort fiscal et favorisent les plus riches au détriment de l'immense majorité de la population, alors oui, le référendum est à chaque fois inévitable. C'est pour moi vraiment incroyable de voir que la majorité bourgeoise du Parlement n'a rien appris du rejet du paquet fiscal en 2004.
Pour la population, la situation est dure ! Les salaires n'augmentent pas, contrairement aux primes d'assurance maladie ou aux loyers. Résultat : le pouvoir d'achat diminue. Alors je trouve que s'occuper pendant ce temps de diminuer les impôts de ceux qui en ont le moins besoin, ce que fait le département fédéral des finances et la majorité parlementaire, est simplement inacceptable.

PF : En quoi consiste la réforme de la fiscalité des entreprises?

AB : D'abord, le nom de ce projet est trompeur : il n'améliore pas vraiment la situation des entreprises, mais celle des détenteurs d'actions. Et ce n'est pas tout à fait la même chose !
Dans notre pays, plus de deux tiers des entreprises sont des sociétés individuelles comptant de 1 à 10 emplois, et non des sociétés de capitaux (SA ou Sàrl par exemple). Les sociétés de personnes n'ont donc rien à gagner avec ce projet, puisque son principal objectif est de réduire l'imposition des dividendes versés aux actionnaires.
Quand l'actionnaire d'une entreprise reçoit un dividende (une sorte

d'intérêt annuel que lui procure son action), il doit le compter comme un revenu et il est taxé normalement. Le projet du Conseil fédéral prévoyait de ne soumettre que 80% de ce revenu aux impôts. Le Conseil national a poussé le bouchon jusqu'à 50%. Cela représenterait des pertes fiscales de plusieurs centaines de millions de francs par an pour la Confédération et les cantons, sans compter le problème que cela pose pour le financement de l'AVS !

PF : Pour le financement de l'AVS ?

AB : Oui, car ce système inciterait les patrons à se payer moins de salaire (qui est soumis aux cotisations obligatoires pour les assurances sociales) et plus de dividendes (sur lesquels aucune cotisation n'est prélevée). Les estimations du Département fédéral des finances ont montré que ce transfert du salaire vers les dividendes pourrait représenter des pertes de recettes de plus de 650 millions de francs par année pour l'AVS! Cela fait déjà beaucoup de problèmes, sans compter que, même si les travaux sont quasiment terminés, on ne sait pas encore si ce projet respecte la Constitution fédérale.

PF : Le projet serait contraire à la Constitution ?

AB : Il semblerait bien, oui. C'est en tout cas ce que prétend le plus grand spécialiste de droit fiscal en Suisse, le Prof. Waldburger de l'Université de Saint-Gall. C'est une critique extrêmement sérieuse, provenant d'un expert que le Département fédéral des finances consulte souvent et qui est tout sauf un homme de gauche. On attend toujours de voir comment Hans-Rudolf Merz va répondre à cette critique ! Cela montre vraiment que ce projet est inacceptable.

PF : On n'entend plus parler d'un autre projet, qui avait suscité de vives critiques au printemps, l'imposition des participations de collaborateurs. Ce projet a disparu ?

AB : Non, il n'a pas disparu, mais on peut dire qu'il a été congelé. Les débats aux Chambres fédérales ont montré que nous aurions de grandes chances de convaincre le peuple de rejeter ce projet. Il faut dire qu'il est particulièrement scandaleux : il aurait permis aux patrons les mieux payés de déduire jusqu'à la moitié de leur revenu aux impôts et d'échapper aussi au paiement des cotisations sociales. Ici aussi, cela poserait des problèmes de financement de l'AVS.

PF : Comment cela ?

AB : Quand un grand patron touche un salaire de 20 ou 25 millions par année, il ne le touche pas en billets, mais pour une grande part sous forme d'actions ou de bons d'achat pour des actions (options) de sa propre entreprise. Le Conseil fédéral voudrait que, sous certaines conditions, la déduction fiscale puisse atteindre 40 à 50% de la valeur de ces actions ou options. Ce serait autant de revenu qui risquerait d'échapper aux cotisations obligatoires. J'ai proposé une solution de compromis en commission : limiter les montants des déductions et ne les accorder qu'aux petits entrepreneurs qui prennent vraiment des risques pour créer des emplois. Cela a été sèchement refusé par le bloc bourgeois. Les principaux bénéficiaires de ces allégements seraient donc vraiment les patrons les mieux payés, ceux qui engrangent des millions de salaire par année. C'est inacceptable et je pense que la population partage cet avis.